

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 037/2017

OBJET : Administration Générale : Organisation d'une battue administrative sur la commune de Drap hors période de chasse.

L'an deux mille dix-sept, le 18 du mois de Mai à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Mai 2017.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Jean-Marc GIMENEZ / Delphine BOLLARO/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Philippe JANIN/ Jean-Luc CAMBRA /

PROCURATIONS : Eddie DEGIOVANNI à Robert NARDELLI, Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI / Régine RODRIGUEZ à Jean-Yves LESSATINI / Marc LEROY à Delphine BOLLARO/

ABSENTS : Taoufik FATFOUTA / Sonia CHAKROUNI/ Pierre VESTRI / Mélanie MORINI /

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21 9°,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L427-4 et L427-5, permettant au Maire de prendre toutes les mesures pour ordonner des battues administratives,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2016-275 du 02 mai 2016 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2016-2017,

Vu le décret n°2012-402 du 23 mars 2012 relatif aux espèces d'animaux classés nuisibles,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-277 du 2 mai 2016 fixant la liste des animaux nuisibles et leurs modalités de destruction dans le département des Alpes-Maritimes du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017,

Considérant l'importance des dégâts occasionnés par les sangliers aux productions agricoles, ainsi que les troubles à la sécurité publique qu'ils engendrent dans les zones urbaines, dans les jardins des particuliers et les risques de collision avec les véhicules,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- DONNER un avis favorable à l'organisation de battues administratives aux sangliers hors période de chasse,
- AUTORISER Monsieur le Maire à ordonner des battues administratives aux sangliers sur le territoire de la Commune par le biais d'arrêtés municipaux, hors période de chasse.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19
Votants : 23
Absents : 4
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :/...../2017
et publication en mairie le :/...../2017